

3 délégués dont trois Comités dont 2 orig. Cahors 16-7-54
1 copie mande à S. M. et à A. M.

VILLE DE ROYAN

Arrondissement
de
Rochefort

Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

Séance du 30 décembre 1953

OBJET

Acquisition d'un
camion tonne pour
le service incendie

Le trente décembre mil neuf cent cinquante **trois** le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Max BRUNET**

Étaient présents: M. M. Delsalle-Saugnet-Castelnau-Cousinet-Counil-Cannat Guichon - Grilland- Donsoy- Bourdeille-Martaud-Halle Fouché- M. Bourbasse Martaud-Rochedereux- Regazoni- Charboulan- Papeau-Neutin-Lafage-Fouget

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés: M. Simon par M. Donsoy - M. Dufour par M. Regazoni - M. Gasseal par M. Counil - M. Laurent par M. Delsalle
M. le Maire
M. le Président ouvre la séance

Procès-verbal du 24.12.53

Affiché le

53108

M. Delsalle. Étant donné le variété des chassis, de la fontainerie de la tôlerie, il est impossible de faire un appel d'offre avec cahier des charges.

Différents fournisseurs ont été consultés et les types suivants ont été retenus :

- FORG Maison Forger à Angers 3.395.990 F
- CITROEN Maison Vidallac à Cahors 3.025.000 -
- CITROEN " Gazetyl à Bordeaux 2.950.000 - avec appareil à mousse pour lutte contre les incendies d'hydrocarbures
- BERLIET Maison Berliet à Courbevoie 3.100.000 F
- RENAULT " Rogonneau à Saintes 4.056.000 -

La Maison GAZETYL tout en fournissant le prix le plus avantageux présente les garanties suivantes :

- chassis CITROEN T.55 court, assurant le braquage prévu par la Commission d'homologation.
- moteur dont le rendement est bien connu
- garantie d'homologation par la sous Commission du matériel d'incendie
- équipement conforme aux normes ministérielles
- présence d'un générateur à mousse.

D'autre part, en cas de panne, il sera beaucoup plus facile et moins onéreux de s'adresser à Bordeaux qu'à Angers, Cahors ou Courbevoie et toutes les pièces détachées peuvent s'obtenir chez le concessionnaire de ROYAN.

Les usagers étant d'accord sur le type de voiture et la Maison GAZETYL présentant la formule la plus avantageuse pour la Ville, tant en ce qui concerne le prix que l'équipement.

./...

LE CONSEIL

décide à l'unanimité l'achat d'un chassis cabine CITROEN T.55 court et son équipement par la Maison GAZETYL à BORDEAUX en camion citerne incendie de 3.500 litres avec générateur à soudeuse pour la somme de 2.959.000 francs et autorise le Maire à passer deux marchés :

- l'un de 1.459.000 francs (un million quatre cent cinquante neuf mille frs) avec la Société CITROEN pour l'achat d'un chassis cabine court type 55
- l'autre de 1.500.000 frs (un million cinq cent mille frs) avec les Etablissements GAZETYL à BORDEAUX pour l'équipement de ce chassis cabine

Dit que cette dépense sera prélevée sur le crédit Dommages de Guerre .

APPROUVE

Rochefort s/Mer, le 8 Février 1954

Le Sous Préfet

Pr le Sous Préfet en congé,

Le Sous Préfet de Saintes:

Signé : Illisible.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre : MM. les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 15 Février 1954
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

ENTRE : M. Max BRUSSET, Député Maire de Royan, autorisé par délibération du 30 Décembre 1953

ET : M. CHEVALLIER, Etablissements GAZETYL, 44 rue du Rocher à Bordeaux

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Les Etablissements GAZETYL s'engagent à équiper en camion citerne incendie, conformément au devis détaillé à l'art. 2 ci-dessous, un chassis cabine Citroën, type T 55 court qui sera acquis directement par la ville de Royan.

ARTICLE 2 - Le Chassis cabine sera équipé de la façon suivante :

Citerne : capacité 3.500 litres comportant un trou d'homme, un trop plein et un niveau permettant de contrôler son degré de remplissage, cloisonnée et protégée de la corrosion par peinture bitumeuse.

Pompe : débit nominal 60 m³ disposée à l'arrière du véhicule et entraînée par le moteur par l'intermédiaire d'une prise de mouvement.

- aspiration de 100

- 2 sorties de refoulement avec raccords D.S.P. 65/70

Aspiraux : 8 mètres de tuyau d'aspiration avec crépine de 100.

Générateur à mousse - comportant un réservoir fixe de 90 à 100 litres, d'émulseur avec ses tuyauteries et vanes ; le pré-mélangeur et la lance spéciale.

Dévidoir tournant : à alimentation axiale équipé de 40 mètres de tuyau caoutchouc semi rigide de 22 et d'une lance de 20/7 (capacité du dévidoir 80 mètres de tuyau de 22).

Manoeuvre et surveillance de la pompe par commande et appareils de contrôle groupés sur tableau éclairé à l'arrière du véhicule.

Coffres : pouvant contenir les tuyaux et le matériel défini par l'équipement normalisé de ce véhicule soit :

- 100 mètres de tuyau de 70 m/m
- 100 " " 45 m/m
- 1 lance de 65/18 à robinet
- 2 " " 40/14 "
- 1 division 65 x 2/40
- 1 lampe électrique
- 3 torches à acétylène dissous

supports pour :

- 1 échelle deux plans normalisée
- 1 gaffe emmanchée
- 1 pelle
- 1 fourche
- 1 hachette

Crochet d'attelage

Equipement électrique : avertisseur 2 tons automatique "CICSA"
phare orientale de travail à l'arrière de la citerne

Peinture : rouge incendie avec sur portières cabine l'inscription du
nom avec éventuellement les armes de la Ville.

ARTICLE 3 - L'équipement prévu ci-dessus sera réalisé pour la somme totale et
forfaitaire de 1.500.000 frs (un million cinq cent mille francs).

ARTICLE 4 - La Maison GAZETYL s'engage à livrer le camion équipé, après avoir
rempli les formalités d'homologation, un mois et demi au maximum après que le
chassis aura été livré dans ses ateliers de Bordeaux.

ARTICLE 5 - Le règlement sera effectué de la façon suivante :

- 9/10 au moment de la livraison (réception provisoire)
- 1/10 à la réception définitive qui aura lieu un an après la réception
provisoire.

Pendant ce délai la maison Gazetyl s'engage à réparer ou remplacer
tout équipement défectueux dont la détérioration serait due à la mauvaise qua-
lité ou à un vice de montage ou de fabrication.

ARTICLE 6 - Le présent marché sera enregistré à titre gratuit (reconstitution
de matériel détruit par faits de guerre) en application de l'article 69
de la loi du 28 Oct. 1946, sur les D.G.

Le Fournisseur,
Signé : R.CHEVAILLER

Royan, le 31 Décembre 1953
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué
Signé : Seugnet.

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 8 Février 1954
Le Sous Préfet
Pr le Sous Préfet en congé
Le Sous-Préfet de Saintes
Signé : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 15 Février 1954
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



Seugnet

GARAGE ARDON
47, Cours National
SAINTES

MARCHE DE GRE A GRE

Entre les soussignés :

La ville de ROYAN (C.M.) représentée par M. Max Brusset, Député Maire
d'une part,

et M. Joseph ARDON, garagiste, 47 cours National à Saintes,
concessionnaire exclusif des automobiles A. CITROEN pour la région d'autre
part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

M. J. ARDON s'engage à fournir à la ville de Royan un châssis cabine Citroen type 55 U, raccourci par spécialiste (S.A.T.E.C.) avec un empattement ramené à 3 m 60 et un rayon de braquage de 7 m conforme aux normes ministérielles (rayon maximum admis 8 m) ce châssis est livré avec la peinture d'origine du constructeur, vert pour les extérieurs, intérieur beige, roues blanc-écume ; il est équipé avec 7 roues mûles de pneumatiques métalliques B. 20.

Délai de livraison -

Le véhicule faisant l'objet de la présente fourniture sera livré à Bordeaux aux Etablissements Gazetyl, 44, rue du Rocher, en principe 5 semaines après la signature du présent marché.

Prix - La fourniture du matériel désigné ci-dessus est consentie pour le prix forfaitaire de UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE NEUF MILLE FRANCS (1.449.000 fr) toutes taxes comprises châssis rendu à Bordeaux, sur la base du tarif CITROEN 83 du 1er Décembre 1953, étant entendu que le fournisseur n'a pas de droits d'immatriculation à payer, la présente fourniture étant un emploi de dommages de guerre.

En cas de changement de tarif avant la livraison du matériel par l'Usine, le prix indiqué pourrait subir une révision proportionnelle conformément aux conditions générales de vente de l'Usine Citroen annexées.

Paiement - Le montant du présent marché sera réglé au comptant par virement au compte chèque postal du fournisseur 65.61 Bordeaux, ou par chèque de banque dès la mise à disposition du Châssis à GAZETYL à Bordeaux.

Royan, le - 5 JAN 1954

Lu et approuvé
l'Acheteur
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué
Signé : Seugnet.

Lu et approuvé
Le vendeur : J. ARDON



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 15 Février 1954
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

Brusset

APPROUVE
Rochefort s/mer, le 6 Fev. 1954
Le Sous Préfet
Pr le Sous Préfet en congé
Le Sous Préfet de Saintes
Signé : Illisible.

ENTRE : M. Max BRUSSET, Député Maire de Royan, autorisé par délibération du 30 Décembre 1953

ET : M. CHEVALLER, Etablissements GAZETYL, 44 rue du Rocher à Bordeaux

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Les Etablissements GAZETYL s'engagent à équiper en camion citerne incendie, conformément au devis détaillé à l'art. 2 ci-dessous, un chassis cabine Citroen, type T 55 court qui sera acquis directement par la ville de Royan.

ARTICLE 2 - Le Chassis cabine sera équipé de la façon suivante :

Citerne : capacité 3.500 litres comportant un trou d'homme, un trop plein et un niveau permettant de contrôler son degré de remplissage, cloisonnée et protégée de la corrosion par peinture bitumeuse.

Pompe : débit nominal 60 m³ disposée à l'arrière du véhicule et entraînée par le moteur par l'intermédiaire d'une prise de mouvement.

- aspiration de 100

- 2 sorties de refoulement avec raccords D.S.P. 65/70

Aspiraux : 8 mètres de tuyau d'aspiration avec crépine de 100.

Générateur à mousse - comportant un réservoir fixe de 90 à 100 litres, d'émulseur avec ses tuyauteries et vanes ; le pré-mélangeur et la lance spéciale.

Dévidoir tournant : à alimentation axiale équipé de 40 mètres de tuyau caoutchouc semi rigide de 22 et d'une lance de 20/7 (capacité du dévidoir 80 mètres de tuyau de 22).

Manceuvre et surveillance de la pompe par commande et appareils de contrôle groupés sur tableau éclairé à l'arrière du véhicule.

Coffres : pouvant contenir les tuyaux et le matériel défini par l'équipement normalisé de ce véhicule soit :

- 100 mètres de tuyau de 70 m/m
- 100 " " 45 m/m
- 1 lance de 65/18 à robinet
- 2 " " 40/14 "
- 1 division 65 x 2/40
- 1 lampe électrique
- 3 torches à acétylène dissous

supports pour :

- 1 échelle deux plans normalisée
- 1 gaffe emmanchée
- 1 pelle
- 1 fourche
- 1 hachette

Crochet d'attelage

Equipement électrique : avertisseur 2 tons automatique "CICMA"
phare orientale de travail à l'arrière de la citerne

Peinture : rouge incendie avec sur parrières cabine l'inscription du
nom avec éventuellement les armes de la Ville.

ARTICLE 3 - L'équipement prévu ci-dessus sera réalisé pour la somme totale et
forfaitaire de 1.500.000 frs (un million cinq cent mille francs).

ARTICLE 4 - La Maison GAZETYL s'engage à livrer le camion équipé, après avoir
rempli les formalités d'homologation, un mois et demi au maximum après que le
chassis aura été livré dans ses ateliers de Bordeaux.

ARTICLE 5 - Le règlement sera effectué de la façon suivante :

- 9/10 au moment de la livraison (réception provisoire)
- 1/10 à la réception définitive qui aura lieu un an après la réception
provisoire.

Pendant ce délai la maison Gazetyl s'engage à réparer ou remplacer
tout équipement défectueux dont la détérioration serait due à la mauvaise qua-
lité ou à un vice de montage ou de fabrication.

ARTICLE 6 - Le présent marché sera enregistré à titre gratuit (reconstitution
de matériel détruit par faits de guerre) en application de l'article 69
de la loi du 28 Oct. 1946, sur les D.G.

Le Fournisseur,
Signé : R. CHEVAILLER

Royan, le 31 Décembre 1953
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué
Signé : Seugnet.

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 8 Février 1954
Le Sous Préfet
Pr le Sous Préfet en congé
Le Sous-Préfet de Saintes
Signé : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 15 Février 1954
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



[Signature]